

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Energie</b>
Schlagworte	<b>Energiepolitik</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Postulat</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Berclaz, Philippe  
Bernhard, Laurent  
Caretti, Brigitte  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Freymond, Nicolas  
Mach, André  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Mach, André; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Energiepolitik, Postulat, 1989 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Netz und Vertrieb	5
Wasserkraft	6
Kernenergie	7
Alternativenergien	8
Erdöl und Erdgas	10

# Abkürzungsverzeichnis

<b>BUWAL</b>	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<b>HSK</b>	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>SBB</b>	Schweizerische Bundesbahnen
<b>GEAK</b>	Gebäudeenergieausweis der Kantone
<b>EnG</b>	Energiegesetz
<b>EVED</b>	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
<b>ETHL</b>	Eidgenössische Technische Hochschule Lausanne
<b>StromVG</b>	Stromversorgungsgesetz
<b>IBG</b>	Bundesgesetz über Investitionskosten und Betriebshilfe in der Landwirtschaft
<b>FiREG</b>	Bundesgesetz über subsidiäre Finanzhilfen zur Rettung systemkritischer Unternehmen der Elektrizitätswirtschaft

---

<b>OFEFP</b>	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
<b>DSN</b>	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
<b>UE</b>	Union européenne
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux suisses
<b>CECB</b>	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
<b>LEne</b>	Loi sur l'énergie
<b>DFTCE</b>	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
<b>EPFL</b>	École polytechnique fédérale de Lausanne
<b>LApEI</b>	Loi sur l'approvisionnement en électricité
<b>LCI</b>	Loi fédérale sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes
<b>LFiEI</b>	Loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energiepolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 25.11.1991  
ANDRÉ MACH

Au lendemain des votations de septembre 1990, plusieurs motions des groupes écologiste (Mo. 90.810), socialiste (Mo. 90.735), indépendant-évangélique (Mo. 90.715) et de la conseillère nationale Segmüller (pdc, SG) (Mo. 90.823), réclamant différentes mesures concrètes du Conseil fédéral dans le domaine de la politique énergétique, avaient été déposées. Dans une réponse exhaustive, où il retrace les grandes orientations du programme «Energie 2000», **le Conseil fédéral proposa de transmettre comme postulat l'essentiel des dispositions contenues dans les motions**, ce qui fut accepté par les motionnaires. Par ailleurs, le Conseil des Etats a accepté le postulat Huber (pdc, AG) (Po. 90.724) qui demande au Conseil fédéral de présenter au parlement un projet cohérent de politique énergétique pour l'avenir avant de présenter un projet de loi.<sup>1</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 07.10.1994  
LIONEL EPERON

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a présenté **un postulat** invitant le Conseil fédéral à laisser ouvertes, dans le cadre de la loi prévue sur l'énergie, les **options en matière de récupération de chaleur résiduelle**. Observant qu'il n'est pas possible de libérer des moyens financiers supplémentaires dans ce domaine, le gouvernement s'est cependant déclaré prêt à accepter, sous cette réserve, ledit postulat qui a été transmis. Par ailleurs, le député Bircher (pdc, AG) a retiré son initiative parlementaire (lv.pa. 93.409) dont l'objectif consistait à élaborer des bases législatives permettant à la Confédération d'encourager la récupération de chaleur.<sup>2</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 13.12.1996  
LIONEL EPERON

En fin d'année, **le Conseil national a décidé de transmettre certaines revendications contenues dans le postulat Rudolf Rechsteiner** (ps, BS) concernant l'adaptation du label octroyé dans le cadre du programme Energie 2000 aux produits présentant une grande efficacité énergétique. Ainsi, le Conseil fédéral a été prié d'analyser l'opportunité de modifier le label des appareils électro-ménagers afin que le consommateur soit informé de leur consommation d'énergie en termes absolus et en termes relatifs. En outre, l'exécutif a été invité à se pencher sur la création d'un label E2000 pour les produits pour lesquels pareille distinction n'existe pas encore.<sup>3</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 07.10.1999  
LAURE DUPRAZ

**Le Conseil national a transmis un postulat Vallender** (prd, AR) demandant à l'exécutif, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'énergie, une égalité de traitement entre les installations de couplage chaleur-force qui utilisent des énergies renouvelables et les usines d'incinération de déchets ménagers. Précisément, la suppression de l'obligation d'un rendement annuel minimum (de 60 à 80 %) pour les installations de couplage chaleur-force a été sollicitée.<sup>4</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 07.10.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil national a approuvé un postulat Wäfler (udf, ZH) demandant au Conseil fédéral d'**augmenter la production nationale** d'énergie électrique pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement à long terme. Le texte charge le gouvernement de créer des conditions-cadre pour permettre la réalisation d'investissements à long terme dans l'énergie hydraulique du pays et dans les installations de production d'énergie utilisant la biomasse, les déchets et d'autres sources comme le vent ou le soleil.<sup>5</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 21.03.2007  
NICOLAS FREYMOND

Le PS et les Verts ont lancé plusieurs **attaques contre l'option nucléaire**, toutes neutralisées par la majorité bourgeoise du Conseil national. Le groupe écologiste a ainsi vainement proposé un moratoire de dix ans sur l'octroi d'autorisations pour la construction de centrales nucléaires (Mo. 04.3772), tandis que le socialiste bâlois Rechsteiner a demandé que le Conseil fédéral garantisse que toute nouvelle autorisation serait soumise au référendum facultatif (Mo. 05.3068). La motion du groupe socialiste pour l'instauration d'une responsabilité civile illimitée pour les exploitants de nouvelles installations a également été balayée (Mo 05.3431). Le Conseil des Etats a toutefois transmis au Conseil fédéral un postulat Ory (ps, NE) demandant un **rapport complet sur les coûts réels de l'énergie nucléaire**, c'est-à-dire l'ensemble des coûts engendrés par la construction, l'entretien, l'exploitation et le démantèlement des centrales, afin d'évaluer précisément l'option nucléaire dans le cadre de l'élaboration de la stratégie énergétique de la Suisse à moyen et long terme.(cf. ici) <sup>6</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 19.12.2008  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a approuvé sans discussion un postulat du groupe radical-libéral chargeant le Conseil fédéral de rapporter sur la **sécurité énergétique** de la Suisse à moyen et long terme, en accordant une attention toute particulière à l'évolution des besoins de l'économie, au potentiel des énergies renouvelables et à la dépendance vis-à-vis de l'étranger. Il a par contre rejeté un postulat Glanzmann-Hunkeler (pdc, LU) demandant un rapport sur l'écobilan de la production d'énergie, conformément à la recommandation du Conseil fédéral qui estimait que ces données figurent dans le rapport « Perspectives énergétiques pour 2035 », publié par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en 2007. <sup>7</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 09.03.2009  
NICOLAS FREYMOND

La chambre basse a transmis, par 131 voix contre 59, au Conseil fédéral un postulat du groupe des Verts lui donnant mandat d'examiner l'opportunité de **coordonner les diverses contributions financières** en faveur de l'assainissement des bâtiments au sein d'un seul organe, en l'occurrence l'OFEN. Selon les postulants, un effort de coordination permettrait de gagner en efficacité et d'éviter des redondances. <sup>8</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.09.2009  
NICOLAS FREYMOND

Dans le prolongement des discussions sur la **stratégie énergétique** de la Suisse, le Conseil national a transmis sans discussion un postulat de sa commission de l'énergie (CEATE-CN) chargeant le gouvernement de présenter un rapport sur le potentiel de l'Europe en matière d'énergies renouvelables et la valeur économique de ce potentiel en comparaison avec les énergies non renouvelables, ainsi que sur la position de la Suisse sur le marché international. <sup>9</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.09.2009  
NICOLAS FREYMOND

Chargée de l'examen préalable de deux initiatives parlementaires Hiltbold (plr, GE) (Pa. Iv. 08.517 et 08.518) visant à développer les **incitations à la construction de bâtiments à standard énergétique élevé**, la CEATE-CN s'est ralliée aux objectifs de l'initiant, tout en privilégiant d'autres instruments et une autre manière de procéder. Après avoir rappelé que le secteur du bâtiment relève de la compétence des cantons, les commissaires ont jugé que le parlement ne dispose pas des informations nécessaires pour créer lui-même un régime d'incitation conforme aux exigences formulées dans les deux initiatives. Aussi, la CEATE a déposé un postulat confiant au Conseil fédéral le mandat de fournir ces informations. Elle a en outre déposé un second postulat (po. 09.3725) demandant au gouvernement d'examiner l'opportunité d'aménager les règles d'accréditation auxquelles doivent satisfaire les experts habilités à délivrer un CECB. La commission souhaite ainsi élargir l'accès à la formation CECB aux personnes des métiers du bâtiment, en plus des experts académiques du secteur. En plénum, une très large majorité a transmis les deux postulats au Conseil fédéral et les deux initiatives ont, quant à elles, été retirées par leur auteur. <sup>10</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 02.06.2011  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a transmis un postulat Fiala (plr, ZH) lors de la session d'été chargeant le Conseil fédéral d'**examiner une restriction du droit de recours des associations** ayant pour but de favoriser la production d'électricité issue d'énergies renouvelables. <sup>11</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.06.2011  
LAURENT BERNHARD

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, le Conseil national a accepté un postulat Leutenegger (plr, ZH) demandant au Conseil fédéral de réexaminer sa stratégie énergétique en établissant le potentiel technique et économique des **alternatives à l'option nucléaire** (énergie hydraulique, centrales de pompage-turbinage, énergie éolienne, énergie solaire, biomasse, géothermie, couplage chaleur-force et efficacité énergétique).<sup>12</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 09.06.2011  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a transmis un postulat Wasserfallen (plr, BE) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport sur **l'approvisionnement futur de la Suisse** en électricité qui tienne compte de l'évolution de la consommation d'électricité, des risques de sécurité des modes de production, de la sécurité de l'approvisionnement, de l'écologie, de la politique extérieure ainsi que d'aspects économiques.<sup>13</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 09.06.2011  
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'été, le Conseil national a accepté un postulat Teuscher (verts, BE) chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport sur le **réseau d'électricité**. Le texte demande d'une part au gouvernement d'établir les conditions nécessaires à l'introduction de compteurs intelligents. D'autre part, le texte exige l'examen des besoins d'aménagements des réseaux de transport et de distribution afin d'assurer l'approvisionnement en électricité issue d'énergies renouvelables.<sup>14</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 19.09.2011  
LAURENT BERNHARD

En raison de la probable augmentation des prix d'énergies, le Conseil national a accepté deux interventions parlementaires destinées à **soulager les industries à forte intensité énergétique**. En adoptant un postulat Heim (ps, SO) lors de la session d'été, la chambre du peuple a chargé le Conseil fédéral de définir des mesures efficaces susceptibles de garantir la compétitivité de ces branches sur le marché international.<sup>15</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 16.03.2012  
LAURENT BERNHARD

En mars de l'année sous revue, le Conseil national a accepté un postulat Bourgeois (plr, FR) chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport au sujet des **incidences de la politique énergétique des pays de l'UE** sur la sécurité d'approvisionnement en électricité et sur la compétitivité en Suisse.<sup>16</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 13.12.2012  
LAURENT BERNHARD

En décembre, le Conseil des Etats a transmis un postulat Häberli-Koller (pdc, TG) chargeant le Conseil fédéral de présenter des **mesures d'encouragement et des mesures législatives les plus efficaces afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2 du parc immobilier suisse**.<sup>17</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 22.03.2013  
LAURENT BERNHARD

Suite à l'adoption d'un postulat Wasserfallen (plr, BE) par le Conseil national en mars, le Conseil fédéral a été chargé de proposer des mesures permettant de **promouvoir l'investissement dans l'efficacité énergétique des bâtiments sur le marché du logement**. Le dépositaire a fait valoir que le droit du bail en vigueur n'incitait guère à de tels investissements.<sup>18</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 27.09.2013  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a adopté un postulat Jans (ps, BS) portant sur le **modèle du « Green Deal Loan »**. Ce système vient d'être mis en place en Grande-Bretagne et permet aux propriétaires de demander un crédit d'investissement afin de financer la rénovation énergétique de leurs logements. Le Conseil fédéral a reçu le mandat d'établir si le « Green Deal Loan » pouvait servir de modèle pour la Suisse.<sup>19</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 05.03.2019  
MARCO ACKERMANN

Der Nationalrat folgte den Empfehlungen des Bundesrates und lehnte im März 2019 mit 117 zu 71 Stimmen bei 1 Enthaltung ein Postulat Grossen (glp, BE) ab, mit welchem der grünliberale Nationalrat vom Bundesrat einen Bericht forderte, wie in der zweiten Etappe der Energiestrategie 2050 ein staatsquotenneutrales und für die Bevölkerung und Wirtschaft möglichst verkraftbares, unbürokratisches und **mehrheitsfähiges Klima- und Energielenkungssystem** auf Gesetzesebene eingeführt werden könnte. Die Einführung von Lenkungsabgaben sei gemäss Grossen effizient und auch nötig, da die in

der ersten Etappe beschlossenen Fördermassnahmen befristet seien und es deshalb einer effizienten Nachfolgelösung bedürfe. Die neue Umweltministerin Simonetta Sommaruga plädierte im Namen des Bundesrates für eine starke Klimapolitik und betonte die Wichtigkeit der aktuellen Totalrevision des CO<sub>2</sub>-Gesetzes. Jedoch fokussiere dieses Postulat zu stark auf ein bestimmtes Element, zudem habe der Bundesrat ein solches Lenkungssystem bereits im Jahr 2015 unter dem Namen Klima- und Energielenkungssystem vorgeschlagen; es sei aber vom Parlament 2017 abgelehnt worden. Gegen ein solches Postulat stimmten auch die 30 an der Abstimmung teilnehmenden Nationalrätinnen und Nationalräte der FDP-Fraktion, was bei Jürg Grossen gemäss Presse auf Kritik stiess, da die Parteispitze wenige Wochen zuvor angekündigt hatte, eine grünere Politik betreiben zu wollen.<sup>20</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 09.05.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le député Kurt Egger (verts, TG) estime qu'une **amélioration de l'efficacité énergétique** en Suisse est indispensable pour remplir les objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Dans cette optique, il estime nécessaire de changer ou d'optimiser les pratiques actuelles, en réduisant notamment la consommation d'énergie inutile. L'exemple le plus connu est celui de l'éclairage d'une pièce où personne ne se trouve. Il ajoute que le gaspillage d'énergie est notamment provoqué par une absence de connaissance des consommateurs finaux par rapport à leur consommation d'énergie, mais aussi par des pratiques industrielles inadaptées. Le postulat demande au Conseil fédéral d'établir un rapport qui recense, d'un côté, les potentiels d'économie d'énergie effectifs, et d'un autre côté, qui présente des mécanismes incitatifs ou informationnels comme des campagnes de sensibilisation.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable au postulat. Après avoir été combattu par le député agrarien Erich Hess (udc, BE), le **postulat** a été **adopté** par la chambre basse par 134 voix contre 51. Seul l'UDC s'est opposé au postulat.<sup>21</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 30.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

D'après le député agrarien Thomas Burgherr (udc, AG), le développement des énergies renouvelables stagne en Suisse. Il pointe du doigt une stratégie fragmentaire et, dans la majorité des cas, le choix de la facilité avec une dérive vers une stratégie d'importation d'énergie. Par conséquent, il demande au Conseil fédéral de **dresser un bilan de la politique énergétique**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Avec le recours à de nombreux exemples, il a clamé que la sécurité de l'approvisionnement énergétique était l'une de ses plus grandes priorités. Il a notamment cité la révision de la loi sur l'énergie (LEne) et la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI).

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai imparti.

**POSTULAT**  
DATUM: 12.12.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Thomas Minder (indépendant, SH) demande au Conseil fédéral de non seulement évaluer si des **acteurs dans le système de l'énergie en Suisse** sont devenus d'importance systémique (**too big to fail**) mais aussi, le cas échéant, de déterminer comment désamorcer ce problème. Pour étayer sa proposition, il cite les risques de faillite qui ont frôlé Alpiq et Axpo, et le mécanisme de sauvetage qui a été mis en place en urgence par le Conseil fédéral. En ligne avec la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFiEI), il propose au Conseil fédéral de s'inspirer de la législation too big to fail du secteur bancaire. Le Conseil fédéral a proposé l'adoption du postulat. Lors de la session d'hiver 2022, le Conseil des Etats, a **adopté** tacitement le **postulat**.<sup>22</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 28.08.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de la campagne «Change la Suisse», le député soleurois Christian Imark (udc, SO) a déposé un postulat rédigé par un étudiant en physique de l'EPFL. Ce postulat charge le Conseil fédéral d'envisager des **investissements dans des centrales électriques étrangères** afin d'assurer l'approvisionnement helvétique en électricité en hiver. Le postulat propose notamment d'investir dans des centrales nucléaires étrangères afin d'obtenir une électricité compatible avec la stratégie climatique suisse de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral rappelle que son rôle, avec l'aide des cantons, n'est pas d'intervenir dans la stratégie des entreprises électriques suisses, mais uniquement de fixer des conditions cadres propices à la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Dans cette optique, il précise que plusieurs objets parlementaires sont en

discussion sous la Coupole fédérale, citant notamment la loi fédérale sur un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047) ou la modification de la loi sur l'énergie (LEne) pour accélérer et simplifier les procédures d'installations de production d'énergie renouvelable (23.051).  
Le **postulat** a été **retiré**.<sup>23</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.09.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le député Matthias Samuel Jauslin (plr, AG) considère qu'afin d'atteindre les objectifs énergétiques, climatiques et économiques que la Suisse s'est fixée, il est indispensable d'exploiter les synergies entre ces domaines politiques et donc d'avoir **une vue d'ensemble des politiques en matière de climat, d'énergie et de promotion de la place économique**. Il charge le Conseil fédéral de rédiger un rapport qui concrétise les synergies et assure la cohérence des décisions politiques.

Le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. De son point de vue, le travail de l'administration garantit cette cohérence des domaines politiques, notamment grâce à des plans directeurs et des stratégies à long-terme. De plus, lors du débat en chambre, le Ministre de l'énergie, Albert Rösti, a peu goûté aux critiques du député argovien. Dans son argumentaire, il a rappelé les débats sur la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047) ainsi que les travaux législatifs pour l'accélération et la simplification des procédures d'autorisation pour la production d'énergie renouvelable. Finalement, le conseiller fédéral a indiqué que, depuis son entrée en fonction, il a constamment rappelé que la politique énergétique passe avant la politique climatique car il faut électrifier pour décarboner («Energie- kommt vor Klimapolitik, weil wir, um zu dekarbonisieren, elektrifizieren müssen»).

A la suite de cette réponse, le parlementaire Jauslin a décidé de **retirer** son **postulat**.<sup>24</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 26.09.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

Piero Marchesi (udc, TI) a déposé une motion pour **actualiser la Stratégie énergétique 2050 afin de garantir la fiabilité et la durabilité de l'approvisionnement en électricité** en Suisse. Dans sa motion, il préconise notamment la prise en compte de l'augmentation de la mobilité électrique, la résilience du réseau électrique, la production indigène et l'évolution du coût de l'énergie. D'après le député tessinois, le Conseil fédéral avance «au coup par coup» au lieu de planifier des scénarios à long-terme. Il cite comme exemple la réserve hiver ou les centrales à gaz.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. De son point de vue, la mise en œuvre progressive de la Stratégie énergétique crée les conditions-cadres pour un approvisionnement en électricité sûr et climatiquement neutre. La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047) et la modification de la loi sur l'énergie (LEne) qui vise une accélération et une simplification des procédures (23.051) ponctuent cette vision à long-terme. Ces révisions législatives sont notamment guidées par les Perspectives énergétiques 2050+. Finalement, concernant la résilience du réseau électrique, le Conseil fédéral cite la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques de 2019. Dès lors, le gouvernement juge qu'un rapport supplémentaire serait superflu.

En chambre, la **motion** a été **rejetée** par 109 voix contre 83 et 1 abstention. Piero Marchesi n'a reçu le soutien que de son groupe (54 voix de l'UDC), du groupe PLR (27 voix) et de 2 voix tessinoises du groupe du Centre.<sup>25</sup>

## Netz und Vertrieb

**POSTULAT**  
DATUM: 10.10.1997  
LIONEL EPERON

En prévision de la mise en consultation début 1998 d'un projet d'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, **le Conseil national a transmis un postulat Teuscher** (pe, BE) priant le gouvernement d'examiner par quelles mesures la protection de la population contre des atteintes chroniques dues au smog électrique pourrait être améliorée. Du fait que le projet d'ordonnance de l'OFEFP se contente de définir une valeur limite de sécurité (10'000 Nanotesla) pour les expositions de courte durée à un rayonnement électromagnétique intense, le postulat demande que de meilleures bases scientifiques soient élaborées afin de permettre également la fixation de valeurs-limites efficaces concernant les expositions de longue durée au smog électrique.<sup>26</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 19.03.1999  
LAURE DUPRAZ

**Le Conseil national a transmis un postulat Rechsteiner** (ps, BS) demandant à l'exécutif de favoriser une libéralisation anticipée du marché de l'électricité pour les nouvelles formes d'énergies renouvelables. **L'exécutif s'est déclaré prêt à accepter le postulat.** <sup>27</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 13.12.2017  
MARCO ACKERMANN

Nationalrätin Graf-Litscher (sp, TG) wies in ihrem Postulat für eine **Meldepflicht bei kritischen Infrastrukturen** darauf hin, dass Infrastrukturen wie Strom und Telekommunikation sehr essentiell für die Schweiz sind und Risiken wie Cyberangriffe, Naturkatastrophen sowie militärische und terroristische Angriffe auf die Infrastruktur grosse Auswirkungen auf das ganze Land haben würden. Sie forderte den Bundesrat dazu auf, darzustellen, wie eine mögliche Meldepflicht bei potenzieller Bedrohung aussehen könnte. Mithilfe einer systematischen Auswertung dieser Meldungen könnte so ein Frühwarn-, Beratungs- und Abwehrsystem aufgebaut werden, welches potenzielle Risiken verringert.

Bundesrat Maurer begrüßte diese Forderung und betonte die geforderte Systematik, die zur Prävention von Risiken führen könne. Durch den Austausch von Erfahrungen unter den Betreibern und den staatlichen Behörden könne das Sicherheitsdefizit der Schweiz in diesem Bereich verringert werden. In der Schweiz seien derzeit wichtige Infrastrukturen anfällig bezüglich diverser Gefahren. Der Nationalrat nahm das Postulat am 13. Dezember 2017 stillschweigend an. <sup>28</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 14.09.2020  
MARCO ACKERMANN

Im Rahmen des Berichts des Bundesrates über Motionen und Postulate der eidgenössischen Räte 2019 schrieb der Nationalrat im September 2020 das Postulat Graf-Litscher (sp, TG) zur **Ausgestaltung einer Meldepflicht bei schwerwiegenden Sicherheitsvorfällen bei kritischen Infrastrukturen** stillschweigend ab. Im November desselben Jahres nahm die SiK-NR bei Beratungen zur Cybersicherheit Kenntnis vom Bericht. <sup>29</sup>

## Wasserkraft

**POSTULAT**  
DATUM: 05.07.1989  
BRIGITTE CARETTI

**Le Conseil fédéral a refusé de prendre position sur l'extension, très controversée, des installations hydro-électriques du Grimsel** (BE). Ce projet, devisé à environ deux milliards de francs et développé par les Forces motrices de l'Oberhasli, vise à augmenter les capacités de stockage de l'actuel lac artificiel. Lors du débat suscité à ce sujet au Conseil national par le postulat Leutenegger Oberholzer (poch, BL; Po. 88.503) et l'interpellation Bär (pes, BE; Ip. 88.569), ont été évoqués tant l'absurdité de ce développement que son gigantisme technocratique. Si l'UDC le défend, le PES, l'AdI et le PS sont opposés à un tel concept. Ce débat a été, par ailleurs, jugé comme étant trop précoce par Adolf Ogi car les autorités bernoises ne se sont pas encore prononcées de facto au sujet de Super-Grimsel (en vertu de quoi le postulat Leutenegger Oberholzer a été refusé et l'interpellation Bär renvoyée). Néanmoins, deux rapports affirment que le projet n'est pas compatible avec l'environnement et que sa réalisation n'est pas indispensable à l'approvisionnement énergétique du canton et du pays; il s'agit de l'étude d'impact effectuée par le Service cantonal bernois de coordination pour la protection de l'environnement ainsi que du rapport sur le rendement énergétique élaboré par la société Electrowatt. <sup>30</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 07.10.1994  
LIONEL EPERON

**Le Conseil national a transmis un postulat Pini** (prd, TI) demandant que, dans le cadre du renouvellement de la concession accordée aux CFF **pour l'exploitation des forces hydrauliques du bassin d'accumulation du lac Ritom** (TI), le funiculaire régional et les places de travail y relatives soit maintenus. Le postulat demande en outre que la voie circulaire autour du bassin d'accumulation soit achevée. <sup>31</sup>

## Kernenergie

**POSTULAT**  
DATUM: 19.06.1992  
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a transmis le postulat Fischer (prd, AG) (Po. 92.358) qui **prie le Conseil fédéral, dans le cadre de l'aide aux pays d'Europe centrale et orientale, de contribuer à la modernisation des centrales nucléaires**, et notamment d'examiner la possibilité de participation d'experts suisses à ces travaux. En réponse à une interpellation Flückiger (prd, JU) (Ip 91.3382) au sujet de l'état des installations nucléaires dans les pays d'Europe de l'Est et sur la position du gouvernement à l'égard de ces menaces, le chef du DFTCE a reconnu l'insuffisance des actions menées par les organismes internationaux et les pays ouest-européens. Il a également déclaré que plusieurs délégations d'experts – russes, hongrois et tchèques – s'étaient rendues en Suisse et avaient pu être informées sur les systèmes de sécurité des centrales helvétiques.<sup>32</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 06.10.1994  
LIONEL EPERON

**Le Conseil national a transmis un postulat de sa Commission de l'environnement**, de l'aménagement du territoire et de l'énergie invitant le gouvernement à édicter des dispositions instituant des garanties financières propres à couvrir les coûts liés au stockage en dépôt final des déchets radioactifs. Il s'agit de faire en sorte que les exploitants des centrales nucléaires soient tenus d'assurer le financement des opérations liées au stockage en dépôt final.<sup>33</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 23.06.1995  
LIONEL EPERON

**La Chambre du peuple a transmis un postulat** de sa Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie invitant le Conseil fédéral à accorder à la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) les dix postes de travail jugés nécessaires à l'accomplissement efficace de son activité de contrôle. Il est stipulé que les dépenses afférentes seront imputées aux exploitants des installations concernées.<sup>34</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 23.09.1996  
LIONEL EPERON

**Le Conseil national a décidé par 53 voix contre 39 de ne pas transmettre un postulat** Thür (pe, AG) qui invitait le gouvernement à mettre sur pied une commission d'experts indépendante chargée d'examiner les reproches rapportés par certains médias quant aux conditions de sécurité qui règnent à la centrale nucléaire de Beznau.<sup>35</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.03.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le PLR a, depuis début 2022, ressorti l'énergie nucléaire des cartons de la politique énergétique suisse, le groupe parlementaire du même parti a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral d'**étudier le cadre réglementaire et financier pour permettre une utilisation à long terme des centrales nucléaires existantes**. D'après Susanne Vincenz-Stauffacher (plr, SG), oratrice du groupe, il est pertinent d'étudier les possibilités d'allègement des coûts et d'incitations financières pour répondre aux critères de rentabilité et de sécurité indispensables au maintien à long terme des centrales nucléaires existantes.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. S'il a précisé qu'une aide financière de la Confédération n'était ni nécessaire, ni d'actualité, il s'est montré favorable à un examen des conditions-cadres afin d'assurer une transition vers les énergies renouvelables qui ne mettrait pas en péril la sécurité d'approvisionnement électrique de la Suisse.

Lors des débats à la chambre basse, Nadine Masshardt (ps, BE) et Stefan Müller-Altermatt (centre, SO), qui combattaient le postulat, ont fustigé une technologie du passé et rappelé le verdict populaire de la votation de mai 2017 sur la Stratégie énergétique 2050. Au final, le **postulat** a été **rejeté** par 105 voix contre 86 et 4 abstentions. L'objet du groupe PLR n'a convaincu que les député.e.s UDC et quelques voix éparses du groupe du Centre.<sup>36</sup>

## Alternativenergien

**POSTULAT**  
DATUM: 06.04.1992  
ANDRÉ MACH

La décision du Conseil fédéral de diminuer de 50% à 30% l'aide financière de la Confédération aux projets de promotion des énergies renouvelables a provoqué les protestations des milieux directement concernés. Le conseiller national Ledergerber (ps, ZH) a même déposé un **postulat** (Po. 92.3038) **qui demande au gouvernement de remanier l'ordonnance visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie** qui prévoit une telle réduction.<sup>37</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 19.06.1992  
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a transmis le postulat Caccia (pdc, TI) (Po. 92.3137) qui **prie le gouvernement de soutenir financièrement**, dans le cadre du programme «Energie 2000», **un concours de l'Association suisse des sciences techniques** qui vise à promouvoir les énergies renouvelables.<sup>38</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 04.10.1993  
ANDRÉ MACH

Répondant au postulat Ledergerber (ps, ZH), qui demandait au Conseil fédéral de remanier l'ordonnance visant une utilisation rationnelle et économe de l'énergie, **le chef du DFTCE a annoncé que le Conseil fédéral avait déjà procédé à la modification sollicitée par le député zurichois**. Les aides financières de la Confédération pour des projets de promotion des énergies renouvelables pourra donc s'élever au plus à 50% des coûts du projet contre seulement 30% dans la première version de l'ordonnance; le montant total des aides financières de la Confédération, des cantons et des communes ne pourra dépasser 80% des coûts. Le conseiller fédéral a souligné que cela ne signifiait cependant pas que les moyens financiers de la Confédération pour ce type d'activités seront augmentés. Suite à cette explication, le postulat a été classé par la chambre basse.<sup>39</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 19.06.2020  
MARCO ACKERMANN

Der Bundesrat soll gemeinsam mit den Kantonen einen Bericht vorlegen, in dem aufgezeigt wird, **wie das Verfahren bis zum Erhalt einer Baubewilligung für die Errichtung einer Anlage zur Produktion erneuerbarer Energien verkürzt werden kann**. Dieser Forderung erteilte der Nationalrat in der Sommersession 2020 stillschweigend und diskussionslos grünes Licht, nachdem auch der Bundesrat die Annahme beantragt hatte. Die Postulantin Isabelle Chevalley (glp, VD) argumentierte, dass für die Realisation von Windparks mit einem Zeithorizont von 10 bis 25 Jahren gerechnet werden müsse, bei Neubauten von Wasserkraftanlagen häufig Widerstand aufkomme und die Projekte für den Bau von Biogasanlagen jahrelange Verfahren durch Gerichte und Verwaltungen mit sich bringen würden. Dieser Zustand laufe der Energiestrategie 2050 und damit dem Willen des Volkes zuwider, die erneuerbaren Energien zu fördern und auszubauen. Das entsprechende Postulat der Waadtländer Nationalrätin war im September 2019 noch von Thomas Aeschi (svp, ZG) torpediert worden, der die Bekämpfung später jedoch wieder zurückzog.<sup>40</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 19.03.2021  
MARCO ACKERMANN

Im Frühling 2021 nahm die grosse Kammer stillschweigend und diskussionslos ein Postulat Candinas (mitte, GR) an und beauftragte damit den Bundesrat, einen **Bericht zur Bedeutung und zu den Möglichkeiten im Bereich des Wasserstoffs** auszuarbeiten. Der Bundesrat soll aufzeigen, welchen Beitrag grüner Wasserstoff zur Erreichung des Netto-Null-Zieles leisten kann, wie mit Wasserstoff die Energieversorgungssicherheit erhöht und in welchen Sektoren dieser sinnvoll eingesetzt werden könnte, wie der regulatorische Rahmen und die Zusammenarbeit mit der EU ausgestaltet werden könnten und ob allenfalls das bestehende Gasversorgungsnetz für den Wasserstofftransport verwendet werden könnte. Eine solche umfassende Untersuchung der Ausgangslage zusammen mit den betroffenen Akteuren und Branchen hatte zuvor auch der Bundesrat gutgeheissen, der das Postulat zur Annahme empfohlen hatte.<sup>41</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 17.03.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

La députée Gabriela Suter (ps, AG) considère que la mainmise chinoise sur la production des panneaux photovoltaïques, grâce notamment à son quasi-monopole sur le silicium, est une menace pour la sécurité de l'approvisionnement électrique helvétique. Dans cette optique, elle demande au Conseil fédéral d'établir un **rapport sur le soutien de la Suisse à la relance de l'industrie photovoltaïque européenne**, les possibilités de renforcement de ce soutien, et les effets de cette relance du point de vue écologique, social et économique.

Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption du postulat. Dans sa réponse, il a précisé que le rapport ne devrait pas viser des interventions de politique industrielle mais plutôt dresser un état des lieux dans le domaine de la recherche et de l'innovation. En chambre, le postulat a d'abord été combattu par le député agrarien Albert Rösti (udc, BE). Puis, la question des mesures de politique industrielle a été soulevée par le groupe du Centre. Finalement, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a confirmé que le rapport serait orienté sur la recherche et l'innovation. Lors du vote, le **postulat** a été **adopté** par 105 voix contre 75 et 5 abstentions. Le postulat de la député socialiste a convaincu les voix des Verts (28), du Parti socialiste (36), des Vert'libéraux (16), du groupe du Centre (27) et d'une députée PLR.<sup>42</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 03.05.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) demande au Conseil fédéral de se pencher sur le potentiel de la **transformation des excédents d'électricité** en agents énergétiques synthétiques – Power-to-X. Elle insiste notamment sur le potentiel du **stockage d'énergie saisonnier** pour renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique et atteindre les objectifs de zéro émission nette. Dans les faits, la CEATE-CN considère que l'excédent de production d'énergie, notamment en été, pourrait être transformé afin d'être stocké pour une utilisation ultérieure, par exemple en hiver. Le postulat charge le Conseil fédéral de définir les conditions-cadres, les mesures et les encouragements directs et indirects pour dynamiser la reconversion en agents énergétiques synthétiques de l'électricité et favoriser le stockage d'énergie saisonnier.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable au **postulat**. Il a été **tacitement adopté** par la chambre haute.<sup>43</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.09.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) charge le Conseil fédéral d'**étudier les bases juridiques** existantes qui s'appliquent à l'**utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'énergie** afin de s'assurer de leur adéquation avec l'objectif de sécurité d'approvisionnement énergétique. En d'autres termes, la CEATE-CN demande au Conseil fédéral de s'assurer que l'intelligence artificielle puissent être utilisée de manière pertinente dans des domaines comme la maintenance prédictive, la gestion du réseau, le négoce de l'électricité ou encore le pilotage automatisé de la demande électrique.

Si le Conseil fédéral partage l'avis de la CEATE-CN, il rappelle qu'un rapport sur la situation juridique de l'intelligence artificielle en Suisse est prévu fin 2024. Il préconise donc le rejet du postulat.

Pas de cet avis, le **Conseil national a adopté** le **postulat** par 122 voix contre 48 et 2 abstentions. L'opposition s'est construite au sein de l'UDC (46 voix) avec l'apport d'une voix du PLR et d'une voix du groupe du Centre. Néanmoins, cela n'a pas suffi face au soutien du PS, des Vert.e.s., du Centre, des Vert'libéraux et du PLR.<sup>44</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 15.11.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a publié son **rapport sur l'état des lieux et options pour l'hydrogène en Suisse**. Il conclut que bien que l'hydrogène ait, jusqu'à aujourd'hui, principalement été utilisé dans l'industrie et la mobilité, la demande intérieure devrait continuer d'augmenter d'ici à 2050. D'après les estimations, l'hydrogène couvrira 3 pour cent des besoins énergétiques en Suisse à l'horizon 2050. Dans cette optique, le rôle de la Confédération, des cantons et des communes est de garantir des conditions-cadres optimales pour le développement d'un marché intérieur helvétique de l'hydrogène. En effet, l'absence d'un réseau européen, à court-terme, impose le développement d'une production indigène. Le rapport souligne aussi que la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047), la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), la loi sur le CO<sub>2</sub>, ainsi que les travaux législatifs sur l'accélération et la simplification des procédures pour la production d'énergie renouvelable garantissent déjà des conditions-cadres optimales ainsi que de nombreuses incitations. Néanmoins, l'élaboration d'une Stratégie nationale Hydrogène 2050, prévue pour fin 2024, devrait concrétiser et préciser ces efforts.

En conclusion, le Conseil fédéral dessine trois axes prioritaires pour le futur de l'hydrogène en Suisse: l'importation, l'adaptation et le développement des conduites et le raccordement au futur réseau européen d'hydrogène.<sup>45</sup>

POSTULAT  
DATUM: 21.12.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **postulat** Chevalley (pvl, VD), qui recommandait le **raccourcissement des procédures d'installation pour les installations de production d'énergies renouvelables** a été **classé** par la Conseil national. Les exigences du postulat sont traitées dans la projet de modification de la loi sur l'énergie (LEne) qui vise une accélération des procédures.<sup>46</sup>

### Erdöl und Erdgas

POSTULAT  
DATUM: 10.06.2020  
MARCO ACKERMANN

Um die inländische Stromversorgung auch in den Wintermonaten sicherstellen zu können, in denen die Schweiz auf Stromimporte aus dem Ausland angewiesen ist, forderte die UREK-NR mittels Postulat einen **Strategiebericht für die Regulierung der Wärme-Kraft-Koppelung (WKK)**. Solche WKK-Anlagen, die mit fossilen Energieträgern wie beispielsweise Erdgas Strom produzieren und bei welchen die entstehende Abwärme nutzbar gemacht wird, sollen aber nur dann zum Einsatz kommen, wenn eine Stromlücke besteht und diese nicht mit erneuerbaren Energien gedeckt werden kann. Die Strategie soll also zum einen Investitionen in WKK-Anlagen möglich machen, damit diese die inländische Stromversorgung im Winter sicherstellen können. Zum anderen sollen aber auch Anreize bestehen, dass die jährliche Betriebszeit dieser WKK-Anlagen möglichst kurz gehalten wird und sie nicht mit erneuerbaren Energieproduktionsanlagen konkurrieren. Nachdem auch der Bundesrat das Anliegen unterstützt hatte, nahm die grosse Kammer das Postulat im Juni 2020 im Nachgang zu den Beratungen zur Rückerstattung der CO<sub>2</sub>-Abgabe im Rahmen der Totalrevision des CO<sub>2</sub>-Gesetzes stillschweigend an.<sup>47</sup>

POSTULAT  
DATUM: 02.12.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'atteindre l'objectif «zéro émission nette» en 2050, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) a déposé, en janvier 2020, un postulat pour étudier la réglementation des installations de couplage chaleur-force. Ces installations ont la caractéristique de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité. De plus, elles peuvent être rapidement mises en service ou éteintes ce qui renforce la flexibilité et la stabilité du réseau. Mais surtout, en ce qui concerne le postulat, l'un des objectifs de la CEATE-CN était de limiter l'utilisation d'installations de couplage chaleur-force qui fonctionnent à l'énergie fossile.

Le Conseil fédéral a abouti à deux conclusions principales lors de son **rapport**. Premièrement, comme les installations de coupage en mode «électricité» serviraient de centrales de réserve lors des pics de consommation d'électricité en hiver, ces installations de couplage devraient bénéficier de subventions car elles ne fonctionneraient que sur demande. Par contre, si ces installations sont alimentées par des énergies fossiles, il serait contradictoire de les faire bénéficier de subventions. Face à ce paradoxe, le Conseil fédéral questionne la pertinence des installations de couplage force-chaleur alimentées par des énergies fossiles. Deuxièmement, les installations de couplage en mode «chaleur» et alimentées par des énergies renouvelables ou climatiquement neutres pourraient non seulement sécuriser l'approvisionnement électrique en hiver grâce à leur flexibilité, mais également soulager les centrales hydroélectriques en cas de pic de consommation électrique.

Par conséquent, et en ligne avec la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (LApEI) et la révision de la loi sur l'énergie (LEne), le Conseil fédéral recommande d'étudier la mise en œuvre d'un **système d'incitation pour encourager les installations de couplage** en mode «chaleur». En effet, ces installations, alimentées par des énergies renouvelables ou climatiquement neutres, renforceraient la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Suisse. Par contre, ce système d'incitation ne devrait pas faire de l'ombre à l'hydroélectricité. Les installations de couplage devraient rester subsidiaire.<sup>48</sup>

POSTULAT  
DATUM: 12.06.2023  
GUILLAUME ZUMOFEN

À la suite de la publication du rapport sur une **Stratégie d'avenir pour le couplage chaleur-force**, le Conseil fédéral a proposé de classer l'objet. Le Conseil national a reconnu que les objectifs du postulat étaient remplis et a accepté de **classer le postulat**.<sup>49</sup>

1) BO CE, 1991, p. 224 ss.; BO CN, 1991, p. 2082 ss.

2) BO CN, 1994, p. 1197; BO CN, 1994, p. 1864 ss.

3) BO CN, 1996, p. 2412 ss.

4) BO CN, 1999, p. 2672

5) BO CN, 2005, p. 1511

- 6) BO CE, 2007, p. 70; BO CN, 2007, p. 495; BO CN, 2007, p. 495 (groupe des Verts et Rechsteiner) et 497 (groupe socialiste); BO CE, 2007, p. 70 s.; NZZ, 17-18.2.07. Concernant la révision de la LRCN, cf. infra Energie nucléaire.; BO CN, 2007, p. 497
- 7) BO CN, 2008, p. 1558 (Glanzmann-Hunkeler, Po. 08.3378); BO CN, 2008, p. 1958
- 8) BO CN, 2009, p. 228.
- 9) BO CN, 2009, p. 1365.
- 10) BO CN, 2009, p. 1367 s.
- 11) BO CN, 2011, p. 1013.
- 12) BO CN, 2011, p. 1016.
- 13) BO CN, 2011, p. 1047.
- 14) BO CN, 2011, p. 1050.
- 15) BO CN, 2011, p. 1506.
- 16) BO CN, 2012, p. 536.
- 17) BO CE, 2012, p. 1250.
- 18) BO CN, 2013, p. 512.
- 19) BO CN, 2013, p. 1743.
- 20) AB NR, 2019, S. 56 ff.; AZ, SGT, 6.3.19
- 21) BO CN, 2022, pp.651
- 22) BO CE, 2022, p. 1229
- 23) Po. 23.3730
- 24) BO CN, 2023, p.1711 s.
- 25) BO CN, 2023, p.1958 s.
- 26) BO CN, 1997, p. 2228
- 27) BO CN, 1999, p. 507
- 28) AB NR, 2017, S. 2120 f.
- 29) BBl, 2020, S. 3380; Medienmitteilung SiK-NR vom 17.11.2020
- 30) BO CN, 1989, p. 382 ss.; Suisse et NZZ du 5.7.89.
- 31) BO CN, 1994, p. 1907 s.
- 32) AT, 5.3.92; NZZ, 4.8.92.; BO CE, 1992, p. 151 s.; BO CN, 1992, p. 1210 s.
- 33) BO CN, 1994, p. 1849
- 34) BO CN, 1995, p. 1613
- 35) BO CN, 1996, p. 1503 ss.
- 36) BO CN, 2023, pp.296 ss.; AZ, NZZ, 9.3.23
- 37) FF, 1993, I, p. 612 s.; Suisse, 6.4.92.
- 38) BO CN, 1992, p. 1219 s.
- 39) BO CN, 1993, p. 1810 s.
- 40) AB NR, 2020, S. 1140
- 41) AB NR, 2021, S. 663
- 42) BO CN, 2022, pp.523
- 43) BO CN, 2023, p.805; Communiqué de presse CEATE-CN 23.2.23
- 44) BO CN, 2023, p.1706
- 45) Rapport CF du 15.11.23.pdf
- 46) Po. 19.3730
- 47) AB NR, 2020, S. 883; Medienmitteilung UREK-NR vom 15.01.20
- 48) Rapport Stratégie d'avenir pour le couplage chaleur-force du 2.12.22
- 49) FF, 2023 870, p.36 s.